
DECRET N° 2018/788 **DU** 14 DEC 2018
 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la société CAMEROON
 TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun ;
- Vu** la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu** le décret n° 98/198 du 08 septembre 1998 portant création de la société CAMEROON TELECOMMUNICATIONS ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **OLLE Daniel Désiré** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général Adjoint de la société CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL).

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 14 DEC 2018

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA